

Document produit par :  
Agence Parisienne du Climat

*Pour que les devis et les prestations correspondent à vos besoins, vous pouvez rajouter les documents suivants dans votre appel d'offre.*

La qualité de votre rapport d'audit énergétique dépend des informations sur les systèmes, les consommations en énergie et l'enveloppe du bâtiment que vous aurez transmises à votre prestataire. Et il s'agit de fournir ces informations sur une période d'au moins **3 ans**.

**Selon l'arrêté du 28 février 2013** (article 5), le syndic devra fournir un certain nombre de documents au prestataire missionné pour la réalisation de l'audit énergétique :

- Les **consommations** d'énergies des parties communes,
- Le **carnet d'entretien**,
- Le **contrat d'exploitation** et de maintenance de l'installation collective (si chauffage collectif)
- Les **coefficients de répartition des charges** de chauffage, de refroidissement et le cas échéant de production d'eau chaude sanitaire appliqués aux lots,
- Le **procès-verbal** de la dernière assemblée générale des copropriétaires,
- Les **factures** des travaux réalisées,
- Les **devis** des travaux éventuellement envisagés,
- Les **plans** de la copropriété et le **diagnostic de performance énergétique** éventuellement réalisé sur le bâtiment.
- **Autre document ou étude** informelle permettant d'apprécier la qualité thermique de la copropriété est également fourni.

En effet, dans votre copropriété, une **étude de chaufferie**, de **potentialités solaires** ou autres ont pu être réalisées. Ces rapports pourraient servir pour la réalisation de votre audit énergétique.

De même le prestataire pourrait être intéressé par les **écobilans** réalisés sur le Coach Copro® (Bilan Énergétique Simplifié, Bilan Initial de Copropriétés, Bilan Électricité des parties communes...).

Ce travail **de recensement des informations nécessaires à la réalisation d'un audit énergétique** permettra au conseil syndical de mieux **négoier les conditions de réalisation d'un audit** efficace, une partie du travail de l'audit ayant déjà été préparée et facilitée.